

Séance du Conseil Municipal du 15 juin 2017

L’an deux mil dix-sept, le quinze juin à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Dominique DHUMEAUX, Maire.

Etaient présents : MM. DHUMEAUX Dominique, BERGUES Philippe, NICOLLE Laurent, FAJOLE Didier, PORCHER Patrick, BARILLEAU Maxime, Mmes LE BLAY Marion, PAVY Jocelyne, BOUCHER Christine, GUÉRIN Yolande.

Absents excusés : M. GAUTIER Gérard, HARDONNIERE Patrice

Absents : Mme PAVY Virginie

Date de convocation : 9 juin 2017

Date d’affichage : 22 juin 2017

Nombre de membres :

| | |
|-------------|----|
| En exercice | 13 |
| Présents | 10 |
| Votants | 11 |

Madame Christine BOUCHER a été élue secrétaire de séance.

Monsieur Gérard GAUTIER a donné procuration à Madame Yolande GUÉRIN.

//

Approbation du compte-rendu de la séance du 17 mai 2017

Le président donne lecture du compte-rendu de la séance du mercredi 17 mai 2017. Il demande si ce dernier appelle à des observations.

Aucune remarque n’étant faite, le compte-rendu est approuvé à l’unanimité.

//

Ordre du jour

Le Président rappelle l’ordre du jour de la réunion de ce soir.

Il précise que le point « 10. Remboursement du téléphone mobile par Monsieur le Maire » est retiré de l’ordre du jour et propose de d’ajouter les points suivants : DIA - 4 place du Vieux Puits, la validation du PEDT, le renouvellement des CDD, une subvention d’équilibre au budget auberge.

//

Décisions municipales dans le cadre de la délégation (17.56)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU la délibération n°14.36 en date du 4 avril 2014 par laquelle le conseil municipal a délégué à son Maire et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- 1- renoncement au droit de préemption sur les parcelles cadastrées section C numéro 378 et 379 sises à Fercé-sur-Sarthe, 1 rue de Noyen appartenant à Madame Ginette BRETON.

//

Création d'un poste d'adjoint technique (17.57)

Le Conseil Municipal,
Vu la fin de contrat aidé de Monsieur Mickaël DONNÉ,
Vu le profil du poste,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, **décide** :

- I. La création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet à compter de ce jour.
- II. de modifier ainsi le tableau des emplois :
 - a. *filière technique*
 - 1- agent de maîtrise.....1
 - 2- adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet.....1
 - 3- Adjoint technique principal territorial de 2^{ème} classe à temps non complet.....1
 - 4- Adjoint technique territorial à temps non complet.....1
 - b. *Filière administrative*
 - 1- Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet.....1
 - c. *Filière animation*
 - 1- Adjoint d'animation de 1^{ère} classe à temps non complet.....1
- III. D'inscrire au budget les crédits correspondants.

//

Contrat de fournitures de repas au restaurant scolaire (17.58)

Le Maire propose au Conseil Municipal de travailler avec Monsieur et Madame THOMAS, repreneurs l'Auberge du Pêcheur pour la fourniture des repas au restaurant scolaire à

compter du lundi 4 septembre 2017, et ce pour l'année scolaire 2017/2018. Il est proposé un prix de repas à 4,10 € TTC pour un enfant et à 4,77 € TTC pour un adulte.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer. Après en avoir délibéré, l'équipe municipale **décide** :

- de confier la confection des repas à l'Auberge du Pêcheur à compter du 4 septembre 2017.
- d'accepter les tarifs indiqués ci-dessus
- de donner toutes délégations utiles au Maire pour l'exécution de la présente décision notamment la signature du contrat, joint en annexe de la délibération



Révision des tarifs de l'accueil périscolaire (17.59)

Suite à la commission scolaire du 7 juin 2017, Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il serait judicieux de revoir les tarifs de l'accueil périscolaire dans un souci d'économie pour les familles qui utilisent le service. Cette révision des tarifs pourrait également augmenter la fréquentation de l'accueil périscolaire en incitant de nouvelles familles à utiliser le service.

Sur les recommandations de la Caisse d'Allocations Familiales, il est recommandé de passer à une tarification à la demi-heure.

Ces tarifs seront appliqués à compter de la rentrée scolaire 2017/2018.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de l'accueil périscolaire ainsi qu'il suit :

| QUOTIENT FAMILIAL | <u>ACCUEIL PERISCOLAIRE</u> | |
|-----------------------------------|-----------------------------|--------------------------|
| | La demi-heure | 1/4 heure supplémentaire |
| moins de 680 € | 0,75 € | 5,61 € |
| 681 à 1050 € | 0,80 € | |
| 1051 € et plus | 0,85 € | |
| Toute demi-heure entamée est due. | | |



Modalités de fonder une sépulture pour les personnes hors-commune

Le Maire informe l'assemblée que les demandes pour fonder une sépulture au cimetière de la commune par des personnes hors-commune se font de plus en plus régulièrement. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de mener une réflexion sur les règles à instaurer : La possession d'une résidence principale et/ou d'une résidence secondaire ? Avoir un lien familial ? Etc.

Ce point sera abordé ultérieurement afin de clarifier les règles.

////////////////////////////////////

Décision Modificative : budget auberge (17.61)

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est indispensable de prendre une décision modificative au budget auberge 2017 afin de prendre en compte les recettes à venir, suite à la reprise de l'auberge et donc aux versements des loyers. Il propose d'adopter la décision modificative suivante :

| Section de Fonctionnement | Dépenses | Recettes |
|---------------------------|----------|----------|
| Art. 615221 | 2 400 € | |
| Art. 752 | | 2 400 € |

Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette décision modificative.

////////////////////////////////////

Devenir du bien sans maître (17.62)

Monsieur le Maire rappelle le contexte de ce bien sans maître et indique au Conseil Municipal la situation de cette parcelle, qui est un taillis.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles l'article L 1123-1 et L 1123-2,
Vu le code civil, notamment son article 713,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens. Il expose que le propriétaire de la parcelle section A n° 164, contenance 2 310 m², ne s'est pas fait connaître. Cet immeuble revient à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal exerce ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil et décide de faire entrer le bien dans le domaine privé de la commune.

////////////////////////////////////

Renouvellement de la ligne de trésorerie (17.63)

Après avoir pris connaissance de la proposition présentée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine pour la ligne de crédit,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **décide** de demander le renouvellement à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, de la ligne de trésorerie dans la limite de 120 000 euros, aux conditions suivantes :

Dénomination nom de domaine site internet du lotissement

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est possible de résilier le nom de domaine actuel du site internet du lotissement des Grands Jardins « eco-lotissementdesgrandsjardins.fr » et de commander un nouveau nom de domaine.

Il est décidé d'acquérir le nom de domaine suivant : « lotissementdesgrandsjardins.fr »

////////////////////////////////////

Désignation d'un élu référent sécurité routière

Un courrier du Préfet a été reçu en mairie, invitant chaque collectivité à désigner un élu référent sécurité routière dont le rôle consiste à :

- être le correspondant privilégié des services de l'Etat et autres acteurs locaux
- diffuser des informations relatives à la sécurité routière dans les différents champs de compétence de la collectivité

Monsieur Didier FAJOLE est désigné élu référent sécurité routière.

////////////////////////////////////

DIA – 4 place du Vieux Puits (17.65)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une Déclaration d'Intention d'Aliéner pour les parcelles cadastrées section C numéro 1026 et 1075, situées 4 place du Vieux Puits à Fercé-sur-Sarthe a été reçue en mairie.

Il est demandé au Conseil de se prononcer.

Malgré l'intérêt que porte cet immeuble, le Conseil **décide** de ne pas exercer son droit de préemption.

////////////////////////////////////

Validation du Projet Educatif Territorial (PEDT) (17.66)

Le Projet Educatif Territorial (PEDT) arrivant à échéance le 31 août 2017, il fut nécessaire de le retravailler et de le mettre à jour. Ce dernier est présenté à l'équipe municipale.

Il est rappelé que le PEDT définit les modalités de la mise en œuvre des activités périscolaires ainsi que l'encadrement de ces activités.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le PEDT tel qu'il est présenté. Celui-ci sera annexé à la présente délibération.

Affaires diverses

- Le recensement de la population se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018. Ludivine RIOUX, secrétaire de Mairie est nommée coordonnateur communal du recensement.
- Monsieur le Maire donne les dates des congés d'été de Ludivine RIOUX et informe que des permanences seront assurées par un agent affecté par le Centre de Gestion.
- Le transfert de la compétence assainissement sera abordé lors du Conseil Stratégique le 12 juillet prochain.
- Suite à une fuite d'eau au cours de l'année 2016, une facture assainissement va être annulée et réémise en se basant sur la consommation de l'année 2015.
- Un compte-rendu de la commission jeunesse est donné. Un dossier d'inscription unique à l'ensemble des services communaux sera distribué aux familles à partir du 19 juin prochain.
- Sécurisation rue de Maigné : la prochaine réunion de travail se déroulera le mercredi 21 juin.
- Molosses Land : Suite à la signature de la convention avec Molosses Land, Monsieur le Maire demande au Conseil de conserver la procédure antérieure en cas d'animal errant, et d'utiliser le chenil de la commune dans un premier temps.
- La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le mercredi 6 septembre 2017 à 19h30.

La séance est levée à 21h15.



Ce compte-rendu comporte les délibérations numérotées de 17.56 à 17.68.

| | | |
|-----------------------|---------------------|-------------------|
| M. DHUMEAUX Dominique | M. BERGUES Philippe | M. GAUTIER Gérard |
| | | ABSENT |

| | | |
|-----------------------|------------------------|--------------------|
| M. NICOLLE Laurent | M. HARDONNIERE Patrice | M. FAJOLE Didier |
| | ABSENT | |
| Mme GUERIN Yolande | Mme LE BLAY Marion | Mme PAVY Virginie |
| | | ABSENTE |
| Mme BOUCHER Christine | M. BARILLEAU Maxime | M. PORCHER Patrick |
| | | |
| Mme PAVY Jocelyne | | |
| | | |